



Bulletin Officiel

N° 4006 Jeudi 22 Decembre 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DE LA BCT ET DU CMF	2
AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETES DE GESTION	
CAPSA CAPITAL PARTNERS	2
DECISION GENERALE DU CMF N° 15	3-7
AVIS DES SOCIETES	
AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE	
SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE – SOMOCER -	8
EMISSION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTE 2011 »	9-11
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTIJARI LEASING 2011	12-14
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2011 »	15-16
EMPRUNT SUBORDONNE « STB 2011 »	17-20
INFORMATION POST AGO	
SOCIETE ELECTROSTAR	21-24
COURBE DES TAUX	25
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	26-27
ANNEX I	
ETATS FINANCIERS «PROFORMA» ARRÊTES AU 31 DECEMBRE 2010	
SOCIETE ELECTROSTAR	

COMMUNIQUE

**Communiqué de la Banque Centrale de Tunisie
et du Conseil du Marché Financier**

Constatant l'apparition de sollicitations de collecte d'épargne, de placement, d'association et d'offres de formation de trading sur un portefeuille virtuel, par le biais de démarchage ou de publicité par voie de presse ou d'internet, la Banque Centrale de Tunisie et le Conseil du Marché Financier attirent l'attention du public et recommandent aux investisseurs de s'assurer, avant de s'engager financièrement, que les auteurs des sollicitations et les produits ou services offerts sont en conformité avec la législation tunisienne et respectent les règles élémentaires de protection des investisseurs.

A défaut, la Banque Centrale de Tunisie et le Conseil du Marché Financier invitent les investisseurs à ne pas donner suite à ces sollicitations ni à les relayer auprès de tiers sous quelque forme que ce soit, sachant que lesdites sollicitations, souvent accompagnées de promesses de gains spectaculaires ou garantis afin d'inciter le public à investir, sont susceptibles de constituer des opérations de malversation.

2011 - AC - 51

AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETES DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 décembre 2011, d'agréer la société de gestion suivante :

CAPSA Capital Partners

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.
Siège Social : 10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002 - Tunis.

La Banque d'Affaires de Tunisie a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 15 décembre 2011, pour la création d'une société de gestion, dénommé « CAPSA Capital Partners » d'un capital social de 500 000 dinars divisé en 50 000 actions de 10 dinars chacune.

2011 - AC - 53

قرار عام عدد 15 لهيئة السوق المالية بتاريخ 25 نوفمبر 2011 يتعلق بأحكام إستثنائية بخصوص تطبيق القرار العام عدد 4 لهيئة السوق المالية بتاريخ 24 أفريل 2000 المتعلق بقائمة الأنشطة التي تستوجب مسك بطاقة مهنية من قبل الأشخاص الذين هم تحت سلطة وسيط البورصة أو العاملين لحسابه وكذلك شروط تسليمها وسحبها.

إن مجلس هيئة السوق المالية المنعقد بتاريخ 25 نوفمبر 2011،

بعد اطلاعه على القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية كما تم تنقيحه بالنصوص اللاحقة وخاصة الفصول 28 و 31 و 48 و 58 منه، وعلى القانون عدد 96 لسنة 2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 والمتعلق بتدعيم سلامة العلاقات المالية،

وعلى الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في غرة نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة كما تم تنقيحه بالأمر عدد 1678 لسنة 2007 المؤرخ في 5 جويلية 2007 وخاصة الفصول 26 و 27 و 28 منه،

وعلى القرار العام عدد 4 لهيئة السوق المالية المؤرخ في 24 أفريل 2000 المتعلق بقائمة الأنشطة التي تستوجب مسك بطاقة مهنية من قبل الأشخاص الذين هم تحت سلطة وسيط البورصة أو العاملين لحسابه وكذلك شروط تسليمها و سحبها،

يصدر القرار العام الآتي نصه:

الفصل الأول :

يتعين على وسطاء البورصة الذين يوظفون، في تاريخ نشر هذا القرار العام، أشخاصا يمارسون نشاط التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير دون أن يكونوا ماسكين للبطاقات المهنية اللازمة لممارسة هذا النشاط، تسوية وضعياتهم في أجل أقصاه اثنا عشر شهرا.

الفصل 2 :

يمكن للأشخاص الطبيعيين الذين هم تحت سلطة وسيط البورصة أو العاملين لحسابه والذين يمارسون، في تاريخ نشر هذا القرار العام، نشاط التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير، أن يتحصلوا على بطاقات مهنية خصوصية تخول لهم ممارسة نشاط التصرف في محافظ الأوراق المالية المتكونة حصريا من أصناف الأوراق المالية المتداولة ببورصة الأوراق المالية بتونس في تاريخ نشر هذا القرار العام، وذلك إذا ما استوفوا أحد الشرطين التاليين:

- أن يكونوا قد مارسوا بصفة فعلية نشاط التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير لمدة لا تقل عن ثمانية سنوات خلال العشر سنوات الأخيرة،
- أو يكونوا قد مارسوا بصفة فعلية نشاط التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير لمدة لا تقل عن خمس سنوات خلال السبع سنوات الأخيرة وأن يكونوا متحصلين على شهادة الأستاذية أو ما يعادلها.

وبغرض الحصول على البطاقة المهنية المشار إليها أعلاه، يتعين على وسيط البورصة أن يتقدم إلى جمعية وسطاء البورصة، بمطلب تحت مسؤوليته، وباسم كل مترشح ويكون هذا المطلب ممضى من قبل المترشح ومصحوبا بالوثائق التالية:

- نسخة من بطاقة التعريف الوطنية للمترشح،
- سيرة ذاتية مفصلة للمترشح تصف مهامه وإنجازاته من حيث عدد وقيمة الحسابات الموضوعية تحت تصرفه علاوة على إستراتيجيات التصرف التي اعتمدها. ويجب أن تكون السيرة الذاتية ممضاة من قبل المترشح وتتضمن عبارة «إني الممضي أسفله (الإسم واللقب) أصرح بأن المعلومات الواردة بهاته السيرة الذاتية صحيحة وأقر بأن كل تصريح زائف يؤدي إلى إلغاء ترشحي»،
- أية وثيقة تثبت العلاقة الشغلية مع المؤجر الحالي والسابق إن وجد. وتبين هذه الوثيقة مهام المترشح والأعمال المنجزة من قبله.

ويمكن لجمعية وسطاء البورصة أن تطلب من المترشح مده ا بكل معلومة أو وثيقة إضافية لدراسة الملف.

ويبقى الإجراء الاستثنائي الوارد بهذا الفصل ساري المفعول ثلاثة أشهر بعد نشر هذا القرار العام بالنشرية الرسمية لهيئة السوق المالية. ويمكن أن يتمتع بهذا الإجراء الاستثنائي كل وسيط بالبورصة قام بإيداع مطلب خلال مدة الثلاثة أشهر المشار إليها أعلاه شريطة أن يستوفي المترشح شروط المنح المحددة بهذا الفصل.

الفصل 3 :

ينشر هذا القرار العام بالنشرية الرسمية لهيئة السوق المالية بعد التأشير علي من طرف وزير المالية.

عن مجلس هيئة السوق المالية

تأشيرة وزير المالية

Décision générale du Conseil du Marché Financier n°15 du 25 novembre 2011 portant dispositions exceptionnelles d'application de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°04 du 24 avril 2000 relative à la liste des activités dont l'exercice requiert la détention d'une carte professionnelle pour les personnes placées sous l'autorité d'un intermédiaire en bourse ou agissant pour son compte ainsi que les conditions de délivrance et de retrait de ces cartes.

Le Collège du Conseil du Marché Financier, réuni le 25 novembre 2011,

Vu la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents et notamment ses articles 28, 31, 48 et 58 ;

Vu la loi n° 2005 - 96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières ;

Vu le décret n° 99-2478 du 1er novembre 1999 portant statut des intermédiaires en bourse tel que modifié par le décret n° 2007-1678 du 5 juillet 2007 et notamment ses article 26, 27 et 28 ;

Vu la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 04 du 24 avril 2000 relative à la liste des activités dont l'exercice requiert la détention d'une carte professionnelle pour les personnes placées sous l'autorité d'un intermédiaire en bourse ou agissant pour son compte ainsi que les conditions de délivrance et de retrait de ces cartes ;

Décide,

- Suite -

Article premier:

Les intermédiaires en bourse qui, à la date de la publication de la présente décision générale, emploient des personnes exerçant l'activité de gestion de portefeuille de valeurs mobilières pour le compte de tiers et qui ne détiennent pas de cartes pour exercer ladite activité, disposent d'un délai de 12 mois pour régulariser leurs situations.

Article 2:

Les personnes physiques placées sous l'autorité d'un intermédiaire en bourse ou agissant pour son compte et exerçant à la date de la publication de la présente décision générale, l'activité de gestion de portefeuille de valeurs mobilières pour le compte de tiers, peuvent obtenir une carte professionnelle spécifique correspondant exclusivement à la gestion des catégories de valeurs mobilières négociées sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis à la date de publication de la présente décision générale, dès lors qu'elles répondent à l'une des conditions suivantes :

- avoir exercé effectivement l'activité de gestion de portefeuilles en valeurs mobilières pour le compte de tiers pendant au moins huit années durant les dix dernières années ou,
- avoir exercé effectivement l'activité de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers pendant au moins cinq années durant les sept dernières années et avoir une maîtrise ou un diplôme équivalent ;

- Suite -

En vue de l'obtention de cette carte, l'intermédiaire en bourse transmet, sous sa responsabilité, à l'association des intermédiaires en bourse au nom de chaque candidat, une demande de délivrance d'une carte professionnelle signée par le candidat et accompagnée d'un dossier comprenant :

- Une copie de la pièce d'identité du candidat ;
- Un curriculum vitae détaillé du candidat relatant les tâches exécutées ainsi que les réalisations en termes de nombre et de volume des comptes gérés ainsi que les stratégies de gestion utilisées. Le curriculum vitae doit être signé par le candidat et comporter la mention « je soussigné (nom & prénom) déclare que les informations contenues dans le présent curriculum vitae sont exactes et je reconnais que toute fausse déclaration entraîne l'annulation de ma candidature »;
- Tout document justifiant la relation de travail avec l'employeur actuel et les employeurs précédents, le cas échéant, comportant les tâches et missions exécutées par le candidat.

L'association des intermédiaires en bourse peut exiger du candidat tout renseignement ou document complémentaire pour l'instruction du dossier.

La mesure exceptionnelle prévue par cet article demeure valable trois mois après la publication de la présente décision générale au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Est susceptible de bénéficier de cette mesure exceptionnelle et sous réserve de remplir les conditions d'octroi prévues par le présent article, tout intermédiaire en bourse ayant déposé une demande de délivrance de carte dans le délai de trois mois susvisé.

Article 3 :

La présente décision générale sera publiée au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier après visa du Ministre des Finances.

Visa du Ministre des Finances

Pour le Collège du Conseil du Marché Financier

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

Société Moderne de Céramique –SOMOCER-

Siège social : Menzel El HAYET 5033- MONASTIR-

La Société Moderne de Céramique « SOMOCER » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son conseil d'administration réuni le 29 novembre 2011 a décidé, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2011, d'attribuer des actions gratuites et d'augmenter par conséquent le capital social d'un montant de **2 425 500 dinars** pour le porter de **24 255 000 dinars** à **26 680 500** dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés » et l'émission de **2 425 500 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en Bourse à partir du **26 décembre 2011** à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite** pour **Dix (10) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

Jouissances des actions nouvelles gratuites :

Les **2 425 500** actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2011**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes de la société SOMOCER seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **26 décembre 2011**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **26 décembre 2011** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **26 décembre 2011**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **26 décembre 2011**.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTE 2011 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de Tunisie et des Emirats tenue le 25/06/2010 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant de 100 millions de dinars en une ou plusieurs tranches et a donné tous les pouvoirs nécessaires à la Direction Générale pour en fixer les modalités et les conditions d'émission.

Dans le cadre de cette autorisation, la Direction Générale de la banque a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 50 millions de dinars réparti comme suit :

- **Catégorie A** : 35MD sur 7 ans avec 2 années de grâce au taux variable de TMM +1,3% l'an ;
- **Catégorie B** : 15MD sur 20 ans au taux fixe de 6,25% l'an.

Dénomination de l'emprunt : « BTE 2011 »

Montant : Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 50 000 000 de dinars divisés en 500 000 obligations de nominal 100 dinars, réparties en deux catégories :

- **Catégorie A** : 350 000 obligations ;
- **Catégorie B** : 150 000 obligations.

Prix d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à taux d'intérêt différents au choix du souscripteur en fonction de leur catégorie :

- **Catégorie A** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 130 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N ;
- **Catégorie B** : 6,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois novembre 2011 qui est égale à 4,163% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,463%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final

- Suite -

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe): C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,25% l'an pour le présent emprunt.

Durée totale : Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- **Catégorie A :** 7 ans dont 2 ans de grâce ;
- **Catégorie B :** 20 ans.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- **Catégorie A :** 5 ans;
- **Catégorie B :** 10,5 ans.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de catégorie B est 7,445 années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **26/12/2011** et clôturées sans préavis au plus tard le **09/02/2012**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **09/02/2012**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **24/02/2012** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **24/02/2012**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **09/02/2012** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **09/02/2012**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables selon la catégorie de l'emprunt :

- **Catégorie A :** Amortissement annuel constant de 20,000 dinars par obligation, soit le un cinquième (1/5) et ce, de la troisième année jusqu'à la 7ème année suivant la date limite de clôture des souscriptions. Ainsi, les obligations de la catégorie A seront amorties en totalité le **09/02/2019**
- **Catégorie B :** Amortissement annuel constant de 5,000 dinars par obligation, soit le un vingtième (1/20) et ce, de la première année jusqu'à la 20ème année suivant la date limite de clôture des souscriptions. Ainsi, les obligations de la catégorie B seront amorties en totalité le **09/02/2032**

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **09 février** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **09/02/2013**

Le premier remboursement en capital aura lieu le **09/02/2015** pour la catégorie A et le **09/02/2013** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **26/12/2011** aux guichets de la BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse, sis au Complexe le Banquier avenue Tahar Haddad - Les Berges du Lac 1053 Tunis et de MAC SA Intermédiaire en bourse, sis au Green Center Bloc C 2ème étage rue du Lac Constance - Les Berges du Lac 1053 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «BTE 2011» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'emprunt : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Notation de la banque : Le 30 novembre 2011, l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé la note attribuée à la BTE en juillet 2011 « BB/Négative/B ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La BTE s'engage à charger l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «BTE 2011» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La BTE s'engage, dès la clôture de l'emprunt «BTE 2011 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à des taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux au cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°11-759 du **09 décembre 2011**, d'un document de référence enregistré auprès du CMF en date du **09 décembre 2011** sous le n°11-007 et des indicateurs d'activité de la BTE relatifs au 4^{ème} trimestre 2011 pour tout placement sollicité après le 20/01/2012.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTE, 5 bis Rue Mohamed BADRA 1002 Tunis, des intermédiaires en bourse BNA CAPITAUX, Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD, Les Berges du Lac 1053 Tunis et MAC SA, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Les Berges de Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de la BTE relatifs au 4^{ème} trimestre 2011 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE Attijari Leasing 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Attijari Leasing tenue le 31 mai 2011 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de Dinars « 60 000 000 DT » pour le financement de son exploitation et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et les conditions de leurs émissions. Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration réuni le 02 décembre 2011 a décidé d'émettre un premier emprunt obligataire de 30 millions de dinars, aux conditions suivantes :

Dénomination de l'emprunt : «Emprunt obligataire Attijari Leasing 2011»

Montant : 30.000.000 dinars divisés en 300 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,25% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 125 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
- Taux annuel brut de 6% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

La marge actuarielle (taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de novembre 2011 qui est égale à 4,1633%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,4133%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,25% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Le taux de rendement actuariel (taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6% l'an pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée totale de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration de l'emprunt : La duration de l'«Emprunt obligataire Attijari Leasing 2011» est égale à 2,78 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions soit le 13/01/2012 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au 13/01/2012 soit la date limite de clôture des souscriptions.

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 13/01/2017.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 13 janvier de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement annuel des intérêts auront lieu le 13 janvier 2013.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le 26 décembre 2011 et clôturées sans préavis au plus tard le 13 janvier 2012.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations émises.

En cas de non placement intégral de l'émission au 13 janvier 2012, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 26 décembre 2011 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations « Attijari Leasing 2011 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

Garanties bancaires : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société: Le 07 septembre 2011, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale en date du 1^{er} juillet 2011 qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : BB + (tun)
- Note à court terme : B (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

La note à LT «BB+» correspond, sur l'échelle de notation Fitch ratings, à des Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

- Suite -

La note à CT « B » indique des créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heures du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

Les notes nationales attribuées à Attijari Leasing reflètent l'intégration de la société dans le groupe marocain Attijariwafa Bank (AWB, 'BB+'/Perspective Stable) à travers sa filiale tunisienne, Attijari Bank Tunisie (ABT).

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 08 décembre 2011 la note BB+ (tun) à l'emprunt obligataire objet de la présente émission.

Attijari Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Lieu où peuvent être consultés les documents de la société : Siège social de la société, Rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Attijari Leasing demandera l'admission de l'emprunt « Attijari Leasing 2011 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Attijari Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2011 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, le paiement et l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le numéro **11/760** en date du **14/12/2011** et du document de référence enregistré par le CMF sous le numéro **11/008** en date du **14 décembre 2011** sont mis à la disposition du public auprès d'Attijari Leasing – Rue du Lac d'Annecy-1053- Tunis, Les Berges du Lac et auprès d'Attijari Intermédiation- Rue des lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac., ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn .

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2011 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 23/06/2011 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 9/12/2011 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2011 ».

Montant : 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 125 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année n-1 au mois de janvier de l'année n.
- 6,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,25% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois novembre 2011, qui est égale à 4,163%, et qui est supposé cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,413%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,25%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 7 ans avec 2 années de grâce.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 5 ans pour l'emprunt obligataire «ATL 2011».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

- Suite -

La durée d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La durée pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 4,399 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 13/02/2012 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au 13/02/2012, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises feront l'objet, à partir de la 3ème année, de la date limite de clôture des souscriptions, d'un amortissement annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le 13/02/2019.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 13 février de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le 13/02/2013 et le premier remboursement en capital aura lieu le 13/02/2015.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 29/12/2011 et clôturées sans préavis au plus tard le 13/02/2012. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du 13/02/2012, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 27/02/2012 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 27/02/2012 le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 29/12/2011 auprès de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis 4, rue 7036 El menzah IV.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2011» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation : La présente émission a reçu la note BBB (tun) à long terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 02/12/2011.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ATL 2011» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'Emprunt Obligataire «ATL 2011», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° 11-761 en date du 16 décembre 2011, du document de référence « ATL 2011 » enregistré par le CMF sous le n° 11-006 en date du 1^{er} décembre 2011 et des indicateurs d'activité relatifs au 4ème trimestre 2011 pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2012.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL, Ennour Building, Centre Urbain Nord –1082– Mahragène ; de la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis; de l'AFC - intermédiaire en Bourse, 4 Rue 7036 El Menzah IV – 1004– Tunis et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 4ème trimestre 2011 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2011 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le 30/06/2011 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 300 millions de dinars en une ou plusieurs tranches sur une période de 5 ans et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants et arrêter les conditions et modalités de chaque émission.

Le conseil d'administration réuni le 15/11/2011 a décidé d'émettre l'emprunt obligataire subordonné « STB 2011 » d'un montant de 70 millions répartis en deux catégories :

- Catégorie A : 35 millions de dinars avec une durée variant entre 7 ans et 10 ans, et un taux d'intérêt fixe variant entre 5,85% et 6,2% brut l'an.
- Catégorie B : 35 millions de dinars avec une durée variant entre 7 ans et 10 ans, et un taux d'intérêt variable se situant entre TMM+1% et TMM+1,35%.

Le même conseil d'administration a prévu qu'au cas où la catégorie A n'est pas souscrite dans sa globalité soit 35.000.000 de dinars, le reliquat pourra être souscrit selon les conditions prévues pour la catégorie B. De même, si la catégorie B n'est pas souscrite dans sa globalité soit 35.000.000 de dinars, le reliquat pourra être souscrit selon les conditions prévues pour la catégorie A.

Le conseil d'administration a par ailleurs délégué à la Direction Générale de la Banque les pouvoirs de fixer ou de modifier les conditions de l'emprunt. La Direction Générale de la Banque en la personne de sa présidente Directrice Générale a décidé de lancer un emprunt obligataire de 70 millions de dinars répartis en deux catégories :

- Catégorie A : d'un montant de 35 millions de dinars avec une durée de 7 ans et un taux d'intérêt fixe de 6,1% brut l'an.
- Catégorie B : d'un montant de 35 millions de dinars avec une durée de 10 ans et un taux d'intérêt variable de TMM+1,3% brut l'an.

Dénomination de l'emprunt : «Emprunt subordonné STB 2011»

Montant : Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné est fixé à 70 millions de dinars divisés en 700.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, réparti en deux catégories :

- Catégorie A : 35 millions de dinars divisé en 350.000 obligations subordonnées.
- Catégorie B : 35 millions de dinars divisé en 350.000 obligations subordonnées.

Prix d'émission : Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux différents au choix du souscripteur en fonction de leur catégorie :

- Catégorie A (taux fixe) : 6,1% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Catégorie B (taux variable) : Taux du marché monétaire (TMM publié par la BCT) +1,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 130 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux et la durée.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,1 % l'an pour le présent emprunt subordonné.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de novembre 2011 qui est égale à 4,1633 %, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,4633%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,3% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de vie totale de 7 ans pour la catégorie A et de 10 ans pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour la catégorie A est de 4 ans.

La durée de vie moyenne pour la catégorie b est de 5,5 ans.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations subordonnées de la catégorie A à taux fixe de 6,1 % est de **3,572 années**.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de sa date effective de souscription et de libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 27/01/2012 seront décomptés payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au 27/01/2012 soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant par obligation subordonnée variant d'une catégorie à une autre.

Pour la catégorie A : Amortissement annuel de 14,290 dinars de la 1^{ère} année suivant la date limite de clôture des souscriptions jusqu'à la 6^{ème} année et 14,260 dinars la 7^{ème} année. Ainsi, la catégorie A sera amortie en totalité le 27/01/2019.

Pour la catégorie B : Amortissement annuel constant de 10 dinars, soit le un dixième (10) de la valeur nominale et ce, à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions. Ainsi, la catégorie A sera amortie en totalité le 27/01/2022.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 27 janvier de chaque année auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Le premier paiement des intérêts et le premier remboursement du capital de l'emprunt auront lieu le 27/01/2013.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le 29/12/2011 aux guichets de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE (siège social et agences).

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, au plus tard le 27/01/2012. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations subordonnées émises. Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du 27/01/2012, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 14/02/2012 tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 14/02/2012 le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du 29/12/2011 aux guichets de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE (siège social et agences)..

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations subordonnées « Emprunt Subordonné STB 2011 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la STB. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera, la catégorie, le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

Notation : Le présent emprunt n'est pas noté.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, la STB s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « SOFIGES » pour demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La STB s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° **11-762** en date du **16 décembre 2011**, du document de référence « STB 2011 » enregistré par le CMF sous le n° **11-009** en date du **16 décembre 2011** et des indicateurs d'activité relatifs au 4ème trimestre 2011 pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2012.

La note d'opération ainsi que le document de référence seront incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société Tunisienne de Banque, Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs, des Patrimoines et des Fortunes- Rue Hédi Nouria 1000- Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de la STB relatifs au 4ème trimestre 2011 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGO

SOCIETE ELECTROSTAR

**Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen
2013 Bir El Kassâa Ben Arous**

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 décembre 2011, la société ELECTROSTAR publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Les résolutions adoptées**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, entérine le retard dans la tenue de la présente Assemblée, et constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers ELECTROSTAR relatifs à l'exercice 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2010 et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve sans aucune réserve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des conventions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, approuve les conventions réglementées, et ce conformément à l'article 200 du code des sociétés commerciales, tels qu'elles figurent dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide d'affecter le résultat déficitaire s'élevant à 18 718 687,023 Dinars en résultats reportés.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR relatifs à l'exercice 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu lecture du rapport du Groupe ELECTROSTAR et du rapport des commissaires aux comptes, approuve, sans aucune réserve, les états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR donne tous pouvoirs au Président Directeur Général ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable**BILAN RELATIF A L'EXERCICE 2010 APRES AFFECTATION DU RESULTAT****Actifs**

DESIGNATION	31/12/2010	31/12/2009
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
<i>Actifs Immobilisés</i>		
Immobilisations incorporelles	1 698 368,065	1 675 696,815
Moins: Amortissements	1 675 925,275	1 634 455,411
	22 442,790	41 241,404
Immobilisations corporelles	19 724 304,085	16 248 101,358
Moins: Amortissements	6 003 649,425	5 317 781,900
	13 720 654,660	10 930 319,458
Immobilisations Financières	8 121 279,276	5 087 802,445
Moins: Provisions	259 900,000	0,000
	7 861 379,276	5 087 802,445
Total des Actifs Immobilisés	21 604 476,726	16 059 363,307
Autres actifs non courants	72 946,752	239 050,131
Total des actifs non courants	21 677 423,478	16 298 413,438
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	24 804 702,817	6 921 400,118
Moins: Provisions	14 166 692,530	167 542,510
	10 638 010,287	6 753 857,608
Clients et comptes rattachés	36 335 319,308	41 959 572,081
Moins: Provisions	3 459 911,181	3 006 167,739
	32 875 408,127	38 953 404,342
Autres actifs courants	7 945 018,775	7 363 000,393
Placements et autres actifs financiers	20 000,000	20 000,000
Liquidités et équivalents en liquidités	148 685,750	567 010,820
Total des actifs courants	51 627 122,939	53 657 273,163
TOTAL DES ACTIFS	73 304 546,417	69 955 686,601

- Suite -

Capitaux Propres & Passifs

DESIGNATION	31/12/2010	31/12/2009
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital Social	8 750 000,000	8 750 000,000
Réserves Légales	890 189,526	890 189,526
Prime d'émission	1 720 223,625	1 720 223,625
Résultats reportés	-14 580 387,147	4 138 299,876
Réserve Spéciale de Réévaluation	11 125 743,549	8 411 581,139
Total des capitaux propres	7 905 769,553	23 910 294,166
<u>PASSIFS</u>		
<i>Passifs non courants</i>		
Provisions pour risques et charges	1 708 056,447	0,000
Emprunts	2 234 228,625	3 630 413,767
Total Passifs non courants	3 942 285,072	3 630 413,767
<i>Passifs courants</i>		
Fournisseurs et comptes rattachés	13 455 564,261	10 666 749,994
Autres passifs courants	6 489 333,221	12 460 313,565
Concours bancaires et autres passifs financiers	41 511 594,310	19 287 915,109
Total Passifs courants	61 456 491,792	42 414 978,668
Total des Passifs	65 398 776,864	46 045 392,435
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	73 304 546,417	69 955 686,601

III-**L'état d'évolution des capitaux propres****ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

Désignation	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Résultats reportés	Réserve Spéciale de Réévaluation	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2010	8 750 000,000	890 189,526	1 720 223,625	4 138 299,876	11 125 743,549	-18 718 687,023	7 905 769,553
avant affectation du résultat							
Affectation du résultat AGO du 16/12/2011							
*Résultats reportés				-18 718 687,023		18 718 687,023	0,000
Capitaux propres au 31/12/2010							
après affectation du résultat	8 750 000,000	890 189,526	1 720 223,625	-14 580 387,147	11 125 743,549	0,000	7 905 769,553

AVIS

COURBE DES TAUX DU 22 DECEMBRE 2011				

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,204%		
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		3,385%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		3,428%	1 005,252
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		3,460%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,536%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,630%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,819%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,894%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,970%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		4,027%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,121%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012	4,197%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,293%	1 007,911
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,564%	1 025,671
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,799%	1 057,235
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,908%	1 077,545
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,180%	1 051,075
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,491%		983,187
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,573%	987,644
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,688%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,836%	1 041,522
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,084%		967,691
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,089%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,097%	965,405
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,195%	1 051,898
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,203%		953,264

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	135,352	139,348	139,375		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	11,838	12,232	12,233		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,214	1,252	1,253		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	32,630	33,820	33,824		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	44,802	46,232	46,236		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	163,775	161,695	161,653		
7 FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	28/03/08	669,080	550,827	550,525		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,431	132,676	132,582		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,841	126,171	126,097		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,956	115,516	115,493		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,164	113,588	113,564		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,195	94,530	94,471		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	165,054	152,472	152,501		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,368	98,888	98,821		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	-	102,448	102,432		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 279,506	1 282,891	1 287,828		
17 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 218,986	2 204,934	2 216,121		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,368	106,970	106,924		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	122,479	110,529	111,144		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,906	121,131	121,594		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 153,132	1 187,468	1 185,817		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	129,272	123,565	124,528		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,956	14,671	14,795		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 844,815	5 779,806	5 792,608		
25 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 613,950	6 630,403	6 642,281		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,293	2,234	2,220		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,846	1,855	1,845		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,162	1,131	1,134		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	108,201	107,617	107,626
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,529	104,347	104,359
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,198	105,152	105,162
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,030	103,009	103,018
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,814	103,177	103,188
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,102	107,133	107,142
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,928	103,680	103,690
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,973	103,808	103,818
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,106	103,983	103,994
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,976	105,460	105,468
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,920	102,470	102,480
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,302	104,093	104,103
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	104,065	103,815	103,823
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,546	106,524	106,533
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	106,200	105,784	105,794
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,642	102,775	102,782
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,948	102,681	102,690
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,540	104,141	104,150
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,457	102,299	102,310
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	106,156	103,192	103,202

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	104,166	103,689	103,694
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,745	102,448	102,458
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,552	104,148	104,157
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,763	104,573	104,581
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,001	101,923	101,932
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,536	10,505	10,506
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	104,067	103,538	103,547
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	102,626	102,635
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	102,112	101,405	101,472
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,602	75,178	75,230
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	155,524	147,689	147,705
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 553,686	1 463,940	1 464,091
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	112,581	113,975	113,974
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	116,359	115,652	115,732
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	95,575	91,151	91,078
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,523	16,340	16,340
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	277,442	272,465	272,476
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	51,249	46,299	46,236
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 361,244	2 361,226
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	78,987	79,567	79,555
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,113	58,189	58,182
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	103,331	101,639	101,676
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	113,779	111,735	111,812
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	110,018	104,238	104,299
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,692	11,707	11,717
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,686	12,655	12,666
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,636	16,925	16,935
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	17,197	16,834	16,838
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,356	11,987	11,971
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	-	10,143	10,141
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	-	10,121	10,121
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	-	10,127	10,127
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	131,919	124,764	124,674
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	127,744	123,653	123,558
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	-	10,208	10,193
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	128,457	117,171	117,125
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	20,621	19,697	19,695
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	-	101,745	101,717
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	-	102,103	102,064
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
88	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	102,358	99,033	99,019
89	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	-	107,109	107,192
90	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	150,176	141,171	142,455
91	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,417	10,671	10,719
92	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	123,909	115,242	115,614
93	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	117,002	114,728	115,121
94	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	101,899	102,322
95	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	100,973	101,773
96	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	184,646	181,643	182,913
97	MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	162,241	163,123	164,002
98	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	140,166	141,819	142,248
99	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	10 740,784	9 874,123	9 949,221
100	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	192,968	195,034	196,732
101	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	109,114	134,496	135,110
102	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 439,547	1 488,262	1 502,166
103	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	-	103,865	104,678
104	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	107,049	98,609	98,188
105	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	107,735	115,562	115,400
106	TUNISIAN EQUITY FUND FCP	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 395,971	10 097,339	10 134,545

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS « PROFORMA »****SOCIETE ELECTROSTAR**

Siège social : Boulevard de l'Environnement -2013 Route de Naâssen -

Le CMF porte à la connaissance des actionnaires de la société Electrostar et du public que l'attention de la société a été attirée sur la non-conformité par rapport au système comptable des entreprises, du traitement comptable portant sur la réévaluation libre du terrain en sa propriété situé à Bir Mchergua, opéré au niveau de ses états financiers tels qu'arrêtés au 31/12/2010. Cette opération a porté, comme il a été indiqué dans le rapport général des commissaires aux comptes, la valeur du terrain à 7 200 000 DT et a dégagé une plus value de 2 714 162 DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il convient de rappeler que le solde du compte « Réserve Spéciale de Réévaluation », figurant au niveau des capitaux propres de l'exercice 2010 pour un montant de 11 125 743 DT, enregistre également un montant de 8 202 955 DT correspondant à une réévaluation des immobilisations corporelles opérée par la société Electrostar en 2005. Cette opération a fait l'objet d'un communiqué du Conseil du Marché Financier publié au Bulletin Officiel n°2655 en date du 7 août 2006.

Il est à signaler que, compte non tenu de l'ensemble des réévaluations réalisées en 2005 et 2010, le total des capitaux propres de la société ELECTROSTAR serait de - 3 011 347 DT.

En réponse à la demande du CMF formulée à la société ELECTROSTAR en vue d'établir des états financiers « proforma » au 31/12/2010 conformément à la réglementation comptable en vigueur, la société a communiqué les états financiers retraités à cet effet tels que publiés ci-dessous. Il est à signaler que le retraitement effectué n'a tenu compte que de la réévaluation du terrain opérée en 2010.

BILAN DEFINITIF AU 31 DECEMBRE 2010 "PROFORMA"**Actifs**

DESIGNATION	NOTES	PROFORMA		
		31/12/2010	31/12/2010	31/12/2009
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
<i>Actifs Immobilisés</i>				
Immobilisations incorporelles	1	1 698 368,065	1 698 368,065	1 675 696,815
Moins: Amortissements	1	1 675 925,275	1 675 925,275	1 634 455,411
		22 442,790	22 442,790	41 241,404
Immobilisations corporelles	2	17 010 141,675	19 724 304,085	16 248 101,358
Moins: Amortissements	2	6 003 649,425	6 003 649,425	5 317 781,900
		11 006 492,250	13 720 654,660	10 930 319,458
Immobilisations Financières	3	8 121 279,276	8 121 279,276	5 087 802,445
Moins: Provisions	3	259 900,000	259 900,000	0,000
		7 861 379,276	7 861 379,276	5 087 802,445
Total des Actifs Immobilisés		18 890 314,316	21 604 476,726	16 059 363,307
Autres actifs non courants	3bis	72 946,752	72 946,752	239 050,131
Total des actifs non courants		18 963 261,068	21 677 423,478	16 298 413,438
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
Stocks	4	24 804 702,817	24 804 702,817	6 921 400,118
Moins: Provisions	4	14 166 692,530	14 166 692,530	167 542,510
		10 638 010,287	10 638 010,287	6 753 857,608
Clients et comptes rattachés	5	36 335 319,308	36 335 319,308	41 959 572,081
Moins: Provisions	5	3 459 911,181	3 459 911,181	3 006 167,739
		32 875 408,127	32 875 408,127	38 953 404,342
Autres actifs courants	6	7 945 018,775	7 945 018,775	7 363 000,393
Placements et autres actifs financiers	7	20 000,000	20 000,000	20 000,000
Liquidités et équivalents en liquidités	8	148 685,750	148 685,750	567 010,820
Total des actifs courants		51 627 122,939	51 627 122,939	53 657 273,163
TOTAL DES ACTIFS		70 590 384,007	73 304 546,417	69 955 686,601

BILAN DEFINITIF AU 31 DECEMBRE
2010 "PROFORMA"

Capitaux Propres & Passifs

DESIGNATION	NOTES	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2009
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
-				
Capital Social	9	8 750 000,000	8 750 000,000	8 750 000,000
Réserves Légales	10	890 189,526	890 189,526	890 189,526
Prime d'émission	10bis	1 720 223,625	1 720 223,625	1 720 223,625
Résultats reportés	11	4 138 299,876	4 138 299,876	3 904 406,453
Réserve Spéciale de Réévaluation	11bis	8 411 581,139	11 125 743,549	8 411 581,139
Total des capitaux propres avant Résultat		23 910 294,166	26 624 456,576	23 676 400,743
Résultat net de l'exercice		-18 718 687,023	-18 718 687,023	1 108 893,423
Total des capitaux propres		5 191 607,143	7 905 769,553	24 785 294,166
<u>PASSIFS</u>				
<i>Passifs non courants</i>				
Provisions pour risques et charges	12	1 708 056,447	1 708 056,447	0,000
Emprunts	13	2 234 228,625	2 234 228,625	3 630 413,767
Total Passifs non courants		3 942 285,072	3 942 285,072	3 630 413,767
<i>Passifs courants</i>				
Fournisseurs et comptes rattachés	14	13 455 564,261	13 455 564,261	10 666 749,994
Autres passifs courants	15	6 489 333,221	6 489 333,221	11 585 313,565
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	41 511 594,310	41 511 594,310	19 287 915,109
Total Passifs courants		61 456 491,792	61 456 491,792	41 539 978,668
Total des Passifs		65 398 776,864	65 398 776,864	45 170 392,435
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		70 590 384,007	73 304 546,417	69 955 686,601

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010

DESIGNATION	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
Produits d'exploitation			
Revenus	17	50 767 889,498	66 637 973,909
Total des produits d'exploitation		50 767 889,498	66 637 973,909
Charges d'exploitation			
Variation des stocks produits finis	18	-10 143 402,373	1 898 533,000
Achats de marchandises Consommés	19	11 669 861,165	18 875 389,248
Achats d'approvisionnement consommés	20	33 720 644,483	29 339 653,054
Charges de Personnel	21	2 552 704,049	2 543 800,088
Dotations aux Comptes d'Amortissements/provisions	22	19 874 796,955	1 473 222,062
Autres charges d'exploitation	23	6 932 149,570	7 760 119,896
Total des charges d'exploitation		64 606 753,849	61 890 717,348
Résultat d'exploitation		-13 838 864,351	4 747 256,561
Charges Financières Nettes	24	4 077 734,339	3 706 787,620
Autres gains ordinaires	26	829 067,287	530 000,969
Autres pertes ordinaires	27	1 356 791,755	22 319,277
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-18 444 323,158	1 548 150,633
Impôts sur les Bénéfices	28	274 363,865	439 257,210
Résultat net de l'exercice		-18 718 687,023	1 108 893,423

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2010

DESIGNATION	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net d'impôt	29	-18 718 687,023	1 108 893,423
Ajustements pour:			
+ Amortissements	30	963 700,281	963 379,569
+ Provisions	31	18 911 096,674	509 842,493
- Reprises sur Amortissements et provisions	32	709 089,387	46 300,925
Variation des :			
- Stocks	33	17 883 302,699	-3 997 850,552
- Créances	34	-5 624 252,773	6 437 028,415
- Autres actifs	35	2 914 968,531	-974 783,992
+ Fournisseurs et autres dettes	36	-4 387 465,164	4 112 092,234
- Autres Produits non encaissables	37	46 349,470	320 988,067
+ Intérêts sur emprunts	40	265 483,102	461 076,967
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-18 895 329,444	5 323 601,823
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	43	855 277,468	1 166 245,028
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	44	42 670,000	60 937,000
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	45	2 809 786,311	198 401,199
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	46	2 143 840,487	1 572 125,611
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-1 478 553,292	268 416,384
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
+ Encaissements provenant des emprunts	47	485 382,727	432 935,955
- Remboursement d'emprunts	48	4 657 339,478	1 990 424,985
- Paiement d'intérêts sur emprunts	49	265 483,102	461 076,967
- Dividendes	49bis	625 538,826	799 806,651
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-5 062 978,679	-2 818 372,648
Variation de trésorerie		-25 436 861,415	2 773 645,559
Trésorerie au début de la période	50	-14 036 618,573	-16 810 264,132
Trésorerie à la clôture de la période	51	-39 473 479,988	-14 036 618,573

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

A - Les comptes annuels de la société ELECTROSTAR arrêtés au 31 décembre 2010, sont établis et présentés en accord avec les conventions comptables de base et les normes comptables prévues par le nouveau système comptable des entreprises, à l'exception des immobilisations (terrains et constructions) en leasing qui sont comptabilisées en se conformant à la norme IAS 17, Ces immeubles sont présentés à leur juste valeur au lieu du cout historique, Il est à noter que le matériel acquis en leasing à partir du 1er janvier 2008 est comptabilisé dans les comptes immobilisations appropriés et ce conformément à la loi 2006-85 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007.

B- Les notes sur les bases de mesure et les principes comptables appliqués / les informations afférentes à des éléments figurant dans le corps des états financiers:

I/ LE BILAN

1- Immobilisations Incorporelles

Eléments	Valeur Brute	Amort.	31/12/2010	31/12/2009
Logiciels	1 698 368,065	1 675 925,275	22 442,790	41 241,404
TOTAL	1 698 368,065	1 675 925,275	22 442,790	41 241,404

N.B/ Méthode d'amortissement appliquée est: Amortissement linéaire.

2-Immobilisations Corporelles

PROFORMA

Eléments	31/12/2010	Valeur Brute	Amort.	31/12/2010
Terrains nus	4 485 837,590	7 200 000,000		7 200 000,000
Terrains Bâti	1 685 100,000	1 685 100,000		1 685 100,000
Agencements Et Aménagements des Terrains	9 069,043	26 963,000	17 893,957	9 069,043
Bâtiments Industriels	188 566,324	342 947,160	154 380,836	188 566,324
Bâtiments Administratifs	2 770 800,579	3 718 083,180	947 282,601	2 770 800,579
Installations Générales des Constructions	151,250	55 645,963	55 494,713	151,250
Installations Techniques	0,000	564 327,478	564 327,478	0,000
Matériel Industriel	112 395,210	1 007 398,317	895 003,107	112 395,210
Outillage Industriel	147 628,458	313 422,677	165 794,219	147 628,458
Agencement Du Matériel Industriel	274,387	21 614,964	21 340,577	274,387
Matériel Transport Biens	217 041,584	515 706,804	298 665,220	217 041,584
Matériel Transport Personnes	692 109,217	1 620 688,811	928 579,594	692 109,217
A.A.I Divers	450 532,356	1 452 504,187	1 001 971,831	450 532,356
Equipement De Bureau	47 686,042	342 297,028	294 610,986	47 686,042
Matériel Informatique	199 300,210	857 604,516	658 304,306	199 300,210
TOTAL	11 006 492,250	19 724 304,085	6 003 649,425	13 720 654,660

N.B/ Méthode d'amortissement appliquée est: Amortissement linéaire.

3-Immobilisations Financières

Eléments	Valeur Brute	Provisions	31/12/2010	31/12/2009
Titres de Participations	7 784 918,318	259 900,000	7 525 018,318	4 843 630,383
Prêt Au Personnel	167 825,625		167 825,625	187 403,279
Dépôts	5 125,000		5 125,000	3 625,000
Cautionnements	163 410,333		163 410,333	53 143,783
TOTAL	8 121 279,276	259 900,000	7 861 379,276	5 087 802,445

3bis-Autres actifs non courants

Eléments	Valeur Brute	Résorp.	31/12/2010	31/12/2009
Charges à répartir	239 050,131	166 103,379	72 946,752	239 050,131

4-Stocks

Eléments	Valeur Brute	Provisions	31/12/2010	31/12/2009
Matières Premières	998 271,366	7 354,336	990 917,030	336 566,280
Produits Finis	12 844 085,373	7 816 875,642	5 027 209,731	2 533 140,490
Marchandises	9 461 512,710	4 841 629,184	4 619 883,526	2 513 272,838
Pièces de Rechanges	1 500 833,368	1 500 833,368	0,000	1 370 878,000
TOTAL	24 804 702,817	14 166 692,530	10 638 010,287	6 753 857,608

5-Clients & Comptes rattachés

Eléments	Valeur Brute	Provisions	31/12/2010	31/12/2009
Clients	26 103 724,322	119 302,566	25 984 421,756	28 022 346,217
Clients-Effets à recevoir	5 806 120,102	0,000	5 806 120,102	10 060 520,484
Clients -Impayés et douteux	4 425 474,884	3 340 608,615	1 084 866,269	870 537,641
TOTAL	36 335 319,308	3 459 911,181	32 875 408,127	38 953 404,342

6-Autres Actifs Courants

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Avances & Acomptes au Personnel	149 053,966	49 514,930
T.V.A à Régulariser	75 848,432	21 250,394
Etat, Taxe au profit du système de maitrise de l'énergie a reporter	113 100,000	0,000
T.V.A à reporter	1 597 678,054	0,000
Droit à la consommation a reporter	162 662,468	0,000
Etat, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	3 423 541,662	2 914 729,880
Créances sur Cession d'Immobilisations	270 119,477	2 010 564,737
Associés Comptes Courant	0,000	645 566,565
Débiteurs Divers	19 003,148	6 897,129
Produits a Recevoir	1 370 226,725	843 289,993
Compte d'attente à Régulariser Actif	0,000	40 291,657
Charges Constatées d'Avance	763 784,843	830 895,108
TOTAL	7 945 018,775	7 363 000,393

7-Placements & Autres Actifs Financiers

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Titres De Placement	20 000,000	20 000,000

8-Liquidités & Equivalents en Liquidités

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Chèques et Effets à l'Encaissement	139 396,489	547 824,105
Caisse	9 289,261	19 186,715
TOTAL	148 685,750	567 010,820

9-Capital Social

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Capital social	8 750 000,000	8 750 000,000

10-Réserves

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Réserve Légale	890 189,526	890 189,526

10bis-Prime d'émission

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Prime d'émission	1 720 223,625	1 720 223,625

11-Résultats Reportés

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Report à Nouveau	4 138 299,876	3 904 406,453

11bis-Résultats Reportés**PROFORMA**

Eléments	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2009
Réserve spéciale de Réévaluation	8 411 581,139	11 125 743,549	8 411 581,139

12-Provisions pour risques et charges

Eléments	2010	2009
Provisions pour Risques et Charges	1 708 056,447	0,000

13-Emprunts

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Emprunt à long terme	2 234 228,625	3 630 413,767

14-Fournisseurs & Comptes rattachés

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Fournisseurs d'Exploitation	2 420 412,146	403 057,081
Fournisseurs Etrangers	4 399 220,711	1 850 720,758
Effets à Payer Exploitation	6 678 893,043	8 901 597,175
Fournisseurs d'exploitation- Factures Non Parvenues	331 278,976	397 843,774
Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	-372 540,615	-884 768,794
Emballages & Matériel à Rendre	-1 700,000	-1 700,000
TOTAL	13 455 564,261	10 666 749,994

15-Autres Passifs Courants

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Rémunérations Dues Au Personnel	50 296,999	117 715,348
Etat ,Retenue sur Honoraires	11 572,558	45 030,271
Etat ,Retenue à la Source sur Salaires	64 254,130	55 630,111
Etat ,Retenue de 1.5% sur les marchés	9 985,792	7 510,651
Etat, Taxe au profit du système de maîtrise de l'énergie a payer	0,000	17 360,000
Obligations Cautionnées	1 825 849,895	726 579,952
T.V.A à Payer	0,000	1 679 102,916
FO.DE.C	12 998,208	20 656,329
Droit à la consommation	0,000	28 005,395
Timbres Fiscaux	519,300	512,700
T.F.P	2 823,944	2 573,466
FO.PRO.LO.S	2 823,944	2 573,466
Tantièmes	100 894,302	100 894,302
Dividendes a payer	313 690,688	64 229,514
C.N.S.S	164 229,314	158 407,679
C.A.V.I.S	17 262,283	17 655,826
Accidents de Travail	8 388,732	8 307,703
Créditeurs Divers	3 500 000,000	8 504 981,080
Charges à Payer	401 340,000	0,000
Compte d'attente à régulariser passif	2 339,011	27 522,503
Produits Constatées d'Avance	64,121	64,353
TOTAL	6 489 333,221	11 585 313,565

16-Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Financement De Stock	8 052 000,000	7 050 000,000
Financement en Devises	10 160 542,621	1 845 520,590
Billet de Trésorerie Avalisé	4 500 000,000	2 000 000,000
Découvert Mobilisé	6 400 000,000	0,000
Avances sur factures	1 179 283,339	0,000
Emprunt-Échéance à moins d'un an	1 869 428,572	4 664 285,716
Intérêts courus sur emprunt	311 908,421	190 332,942
Banques	9 038 431,357	3 537 775,861
TOTAL	41 511 594,310	19 287 915,109

II/ ETAT DE RESULTAT

17- Revenus

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Ventes	50 125 817,031	66 044 491,497
Ventes à l'export	8 490,598	10 390,431
Travaux	469 321,741	430 091,935
Produits des Activités Connexes	163 660,128	153 000,046
Production immobilisée	600,000	0,000
TOTAL	50 767 889,498	66 637 973,909

18- Variation Produits Finis

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Variation Produits Finis & Encours	-10 143 402,373	1 898 533,000
TOTAL	-10 143 402,373	1 898 533,000

19-Achats Marchandises

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Achats Marchandises	18 618 101,037	17 426 897,086
Variation Stock Marchandises	-6 948 239,872	1 448 492,162
TOTAL	11 669 861,165	18 875 389,248

20-Achats d'Approvisionnement Consommés

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Achats Matières Premières Etrangères	27 308 574,370	22 606 538,530
Frais sur Achats	6 520 290,365	5 351 829,748
Achats Matières & Fournitures Consommables	302 994,927	364 031,495
Variation des stocks de Matières Premières	-661 705,086	667 147,720
Variation des stocks Pièces de Rechanges	-129 955,368	-16 322,330
Autres Achats non Stockés de Matières & Fournitures	380 445,275	366 427,891
TOTAL	33 720 644,483	29 339 653,054

21-Charges de Personnel

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Salaires & Compléments de Salaires	2 101 389,128	2 088 537,802
Charges Sociales Légales	403 251,174	416 041,130
Autres Charges de personnel & Autres Charges Sociales	48 063,747	39 221,156
TOTAL	2 552 704,049	2 543 800,088

22-Dotations aux Comptes d'Amortissements & Provisions

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Incorporelles	41 469,864	89 240,218
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Corporelles	756 127,038	686 935,973
Dotations aux résorptions des charges à répartir	166 103,379	187 203,378
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Créances douteuses	964 695,319	481 835,663
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Stocks	14 166 692,530	27 006,830
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Immob financières	259 900,000	0,000
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Autres comptes débiteurs	1 811 752,378	0,000
Dotations Aux Provisions pour risques et charges	1 708 056,447	0,000
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Créances sur cession	0,000	1 000,000
TOTAL	19 874 796,955	1 473 222,062

23-Autres Charges d'Exploitation

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Charges Locatives	733 148,423	748 116,916
Entretien & Réparations	1 200 218,245	1 156 726,814
Primes d'Assurances	225 721,378	185 815,466
Etudes & Recherches & Divers Services Extérieurs	76 349,637	80 397,381
Personnel Extérieur à L'Entreprise	1 095 175,012	1 094 959,913
Rémunérations d'Intermédiaires & Honoraires	837 169,837	1 014 539,454
Publicité, Publications, Relations Publiques	2 242 969,653	2 745 161,703
Transports de Biens & Transports Collectifs du personnel	568 787,185	599 296,551
Déplacements, Missions & Réceptions	504 394,576	414 060,026
Frais Postaux & Frais de Télécommunications	225 782,811	241 598,493
Services Bancaires & Assimilés	523 770,564	385 776,149
Impôts, Taxes & Versements Assimilés	236 946,084	233 278,529
Transfert de charge	-1 538 283,835	-1 139 607,499
TOTAL	6 932 149,570	7 760 119,896

24-Charges Financières

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Charges D'intérêt	3 875 226,370	3 883 899,444
Pertes de Change	516 308,295	755 463,452
TOTAL	4 391 534,665	4 639 362,896

25-Produits Financiers

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Revenus des créances	0,000	60 970,924
Autres Produits Financiers	6 479,315	7 283,550
Gains de Change	307 321,011	864 320,802
TOTAL	313 800,326	932 575,276

26-Autres Gains Ordinaires

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Gains Exceptionnels	73 628,430	163 020,742
Produits sur cessions d'immobilisations	46 349,470	320 988,067
Reprise sur Provisions Pour dépréciation des stocks	167 542,510	45 992,160
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	510 951,877	0,000
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	29 595,000	0,000
Reprise sur Provisions pour dépréciation des créances sur cession	1 000,000	0,000
TOTAL	829 067,287	530 000,969

27-Autres Pertes Ordinaires

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Pertes Exceptionnelles	1 356 791,755	22 319,277
TOTAL	1 356 791,755	22 319,277

28-Impôts sur les bénéfices

Eléments	2010	2009
Impôts sur les bénéfices	274 363,865	439 257,210
TOTAL	274 363,865	439 257,210

III/ ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**29- Résultat Après Impôt**

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Résultat Net d'Impôt	-18 718 687,023	1 108 893,423
TOTAL	-18 718 687,023	1 108 893,423

30-Amortissements

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Incorporrelles	41 469,864	89 240,218
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Corporelles	756 127,038	686 935,973
Dotations aux résorptions des charges à répartir	166 103,379	187 203,378
TOTAL	963 700,281	963 379,569

31-Provisions

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Provisions pour Dépréciation Des Stocks	14 166 692,530	27 006,830
Provisions pour Dépréciation Des Créances Douteuses	964 695,319	481 835,663
Provisions pour Dépréciation Des Immobilisations Financières	259 900,000	0,000
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Autres comptes débiteurs	1 811 752,378	0,000
Dotations Aux Provisions pour risques et charges	1 708 056,447	0,000
Provisions pour Dépréciation Des Créances sur cession	0,000	1 000,000
TOTAL	18 911 096,674	509 842,493

32-Reprises sur Amortissement et Provisions

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Reprises sur Provisions Pour Dépréciation des Stocks	167 542,510	45 992,160
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	510 951,877	0,000
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	29 595,000	0,000
Reprise sur Provisions pour dépréciation des créances sur cession	1 000,000	308,765
TOTAL	709 089,387	46 300,925

33-Variation des Stocks

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Variation des stocks de Matières Premières	661 705,086	-667 147,720
Variation des stocks de Pièces de Rechange	129 955,368	16 322,330
Variation Stock Marchandises	6 948 239,872	-1 448 492,162
Variation Produits Finis & Encours	10 143 402,373	-1 898 533,000
TOTAL	17 883 302,699	-3 997 850,552

34-Variation des créances

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Variation Clients	-2 042 604,403	8 472 514,874
Variation Clients-Effets à recevoir	-4 862 144,659	-3 790 730,475
Variation Clients-Impayés	1 280 496,289	255 244,016
Reclassement clients en titres de participations	0,000	1 500 000,000
TOTAL	-5 624 252,773	6 437 028,415

35-Variation Autres Actifs

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Variation Avances & Acomptes au Personnel	99 539,036	-62 149,875
Variation T.V.A à Régulariser	54 598,038	13 046,908
Variation T.V.A à Reporter	1 597 678,054	0,000
Variation Etat, Taxe au profit du système de maîtrise de l'énergie	113 100,000	0,000
Variation Droit à la consommation	162 662,468	0,000
Variation Etat, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	508 811,782	880 069,189
Variation Créances sur Cession d'immobilisations	-1 741 445,260	1 925 706,072
Variation Associés Comptes Courant	-645 566,565	645 566,565
Variation Débiteurs Divers et Débiteurs Divers Effets en Portefeuille	-17 488,981	-2 805 735,281
Variation Produits à Recevoir	526 936,732	146 292,523
Variation Compte d'Attente à Régulariser Actif	-40 291,657	30 726,287
Variation Charges Constatées d'Avance	-67 110,265	177 399,692
Variation sur Cession d'Immobilisations	0,000	-1 925 706,072
Reclassement compte courant associés en titres de participations	645 000,000	0,000
Créances sur cession d'immobilisations	1 718 545,149	0,000
TOTAL	2 914 968,531	-974 783,992

36-Variation Fournisseurs & Autres Dettes

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Variation Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	-1 299 524,199	2 029 764,130
Variation Fournisseurs d'exploitation Factures Non Parvenues	-66 564,798	-133 597,993
Variation Effets à Payer	-2 222 704,132	3 815 103,453
Variation Fournisseurs Etrangers	2 548 499,953	-4 731 650,017
Variation Fournisseurs Locaux	2 017 355,065	369 741,210
Reclassement Fournisseurs d'Immobilisations à Court terme en Fournisseurs d'Exploitation	-19 085,535	-39 633,310
Variation Rémunérations Dues Au Personnel	-67 418,349	86 635,845
Variation Etat ,Retenue sur Honoraires	-33 457,713	23 564,398
Variation Etat ,Retenue à la Source	8 624,019	9 852,291
Variation Etat ,Retenue de 1.5% sur les marchés	2 475,141	-135 689,807
Variation Etat, Taxe au profit du système de maîtrise de l'énergie	-17 360,000	12 980,000
Variation, TVA à Payer	-1 679 102,916	961 015,198
Variation Obligations Cautionnées	1 099 269,943	-1 928 624,799
Variation FO.DE.C	-7 658,121	620,688
Variation Droit à la consommation	-28 005,395	20 028,879
Variation Timbres Fiscaux	6,600	5,700
Variation FO.PRO.LO.S	250,478	502,889
Variation T.F.P	250,478	502,889
Variation C.N.S.S	5 821,635	41 294,800
Variation C.A.V.I.S	-393,543	4 508,103
Accidents de Travail	81,029	2 001,570
Variation Charges à Payer	401 340,000	0,000
Créditeurs Divers	-5 004 981,080	3 703 731,081
Compte d'attente à régulariser passif	-25 183,492	-565,023
Produits Constatés d'Avance	-0,232	0,059
TOTAL	-4 387 465,164	4 112 092,234

37-Autres Produits non encaissables

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Produits sur cessions d'immobilisations	46 349,470	320 988,067
TOTAL	46 349,470	320 988,067

40-Intérêts sur Emprunts

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts sur Emprunts	265 483,102	461 076,967

43-Décassements Provenant de l'Acquisition d'Immobilisations Corporelles & Incorporelles

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Variation Immobilisations Corporelles & Incorporelles	3 498 873,977	909 871,971
Variation des Charges à Répartir	0,000	218 840,259
Cession Matériel de Transport (Valeur brute)	70 565,901	37 532,798
Réserve spéciale de réévaluation	-2 714 162,410	0,000
TOTAL	855 277,468	1 166 245,028

44-Encaissements Provenant de la Cession d'Immobilisations Corporelles & Incorporelles

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Cession Matériel de Transport(Valeur Cession)	42 670,000	61 400,000
Créances sur cession d'immobilisations	0,000	-463,000
TOTAL	42 670,000	60 937,000

45-Décassements Provenant de l'Acquisition d'Immobilisations Financières

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Variation titres de participations	2 941 287,935	-163 085,682
Décassements provenant des Prêts au Personnel	197 286,311	198 401,199
Décassements provenant des Cautionnements	111 000,000	0,000
Décassements provenant des Dépôts	1 500,000	0,000
Reclassement clients en titres de participations	0,000	-1 500 000,000
Reclassement Titres de Participations en Créances sur cession d'Immobilisations	0,000	1 663 085,682
Créances sur cession d'immobilisations	203 712,065	0,000
Reclassement compte courant associés en titres de participations	-645 000,000	0,000
TOTAL	2 809 786,311	198 401,199

46-Encaissements Provenant de la Cession d'Immobilisations Financières

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Encaissements provenant des créances rattachées a des participations	0,000	1 305 000,000
Encaissements provenant des Prêts au Personnel	216 863,965	266 510,611
Encaissements provenant des Remboursements des Cautionnements	733,450	615,000
Créances sur cession d'immobilisations	1 926 243,072	0,000
TOTAL	2 143 840,487	1 572 125,611

47-Encaissements Provenant des emprunts

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Encaissements provenant des emprunts	485 382,727	432 935,955
TOTAL	485 382,727	432 935,955

48-Remboursement d'Emprunts

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Remboursement Fournisseurs d'Immobilisations	403 339,482	326 139,269
Remboursement Principal Emprunt	4 253 999,996	1 664 285,716
TOTAL	4 657 339,478	1 990 424,985

49-Paiement d'Intérêts sur Emprunts

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts sur Emprunts	265 483,102	461 076,967

49bis-Dividendes et Tantièmes

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Paiement Dividendes	625 538,826	799 806,651
TOTAL	625 538,826	799 806,651

50-Trésorerie au début de La période

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Titres de Placements	20 000,000	20 000,000
Liquidités & Equivalents en Liquidités	567 010,820	798 999,591
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-19 287 915,109	-20 793 549,367
Emprunt-Échéance à moins d'un an	4 664 285,716	3 164 285,644
TOTAL	-14 036 618,573	-16 810 264,132

51-Trésorerie à la Clôture de la période

Eléments	31/12/2010	31/12/2009
Titres de Placements	20 000,000	20 000,000
Liquidités & Equivalents en Liquidités	148 685,750	567 010,820
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-41 511 594,310	-19 287 915,109
Emprunt-Échéance à moins d'un an	1 869 428,572	4 664 285,716
TOTAL	-39 473 479,988	-14 036 618,573